

Bibliothèque d'Histoire du Christianisme

n° 31

Le mariage des chrétiens

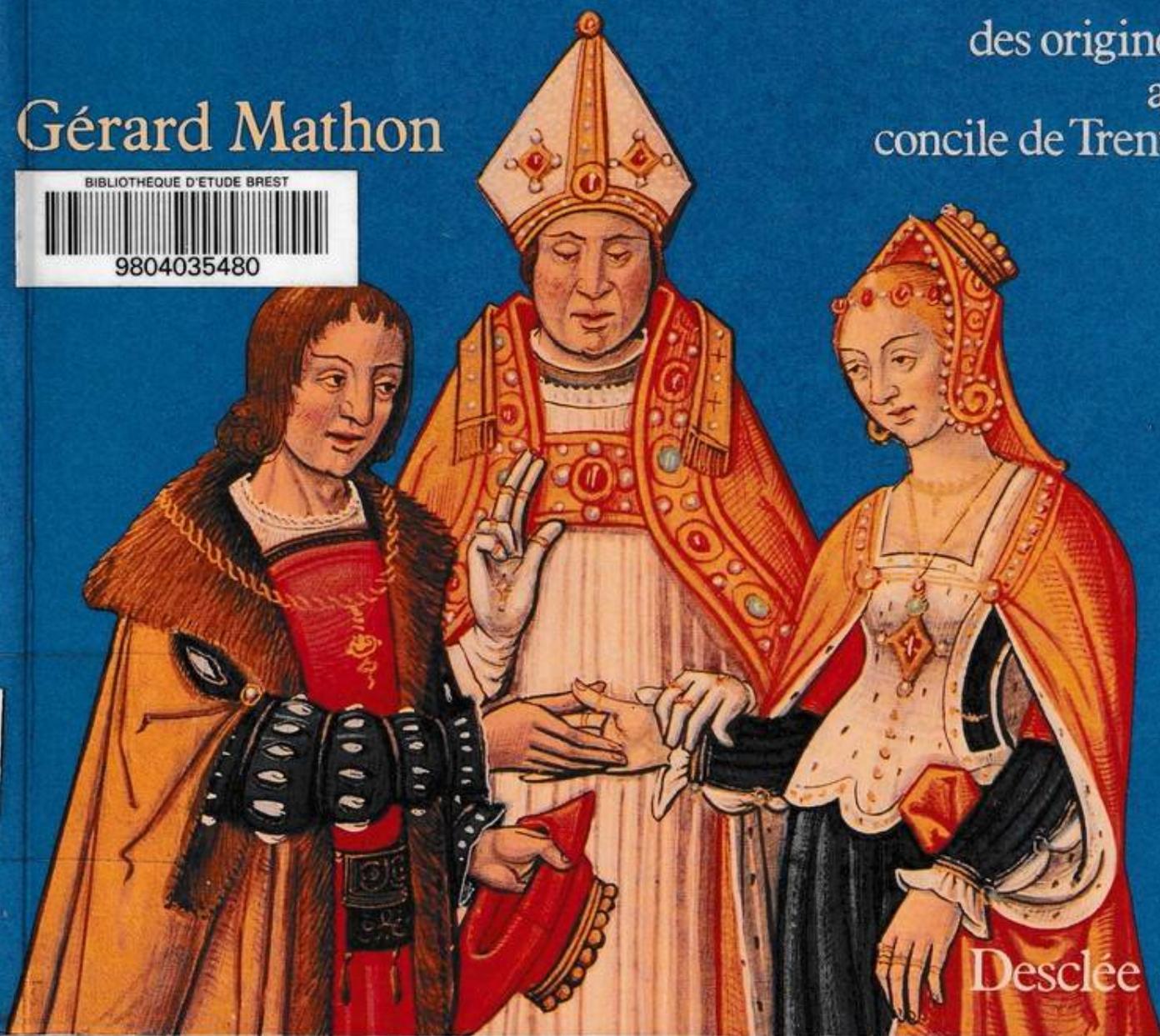
Gérard Mathon

I
des origines
au
concile de Trente

BIBLIOTHEQUE D'ETUDE BREST



9804035480



Desclée

La présente série est composée d'ouvrages à but pédagogique : outils d'information et instruments de travail sur tout sujet historique dont l'intérêt, à un titre ou à un autre, peut avoir valeur d'actualité. Nombreux sont ceux qui seront intéressés par de tels dossiers, faciles d'accès mais dotés de l'équipement voulu pour aller loin dans une enquête donnée.

Chaque ouvrage est conçu sur un modèle sensiblement unifié : un texte magistral simple occupe la page de droite, sur deux colonnes ; une citation ou document figure en vis-à-vis sur la page de gauche. Cette organisation synoptique n'est pas rigide : elle connaît les modulations réclamées par le thème étudié ou voulues par l'auteur.

On a donc mis l'histoire du christianisme à la portée de tous comme terrain d'exploration culturelle et religieuse, certes, mais aussi et surtout comme lumière opportune pour bien des problèmes et questions qui se posent aujourd'hui.

Le mariage des chrétiens

I. Des origines au concile de Trente.

Cet ouvrage suit l'histoire du mariage, de l'Antiquité au concile de Trente. Son axe central est constitué par le rapport entre les institutions matrimoniales des cultures rencontrées et l'émergence, puis l'institution du sacrement de mariage.

Les communautés chrétiennes d'abord, l'Église d'Occident ensuite, ont situé et défini *l'état conjugal* dans le cadre d'institutions qu'elles ont rencontrées et homologuées dans l'histoire : dans le judaïsme, puis en Grèce et à Rome, enfin dans le monde germanique des Barbares. Parallèlement, surtout par le biais de la liturgie, *la signification chrétienne*, liée au symbolisme nuptial développé par la Bible et par les Pères, s'est bien dégagée. Ce n'est qu'au XIII^e siècle que la qualité de sacrement fut imputée au mariage des chrétiens, ce qui marqua le terme et la consécration d'un important processus. Le mariage avait dès lors sa place dans le système politico-religieux qu'était la chrétienté. Les réformés remettront tout en cause au VI^e siècle, niant toute vertu sacramentelle du mariage : d'où les rappels doctrinaux du concile de Trente.

Gérard MATHON est professeur de théologie morale à la faculté de théologie de Lille dont il fut le doyen de 1984 à 1990. Auteur d'une thèse sur l'influence de saint Augustin sur le haut Moyen Âge et de nombreux articles, président de l'Association francophone de théologiens pour l'étude de la morale (ATEM) de 1981 à 1987, il dirige l'encyclopédie Catholicisme.

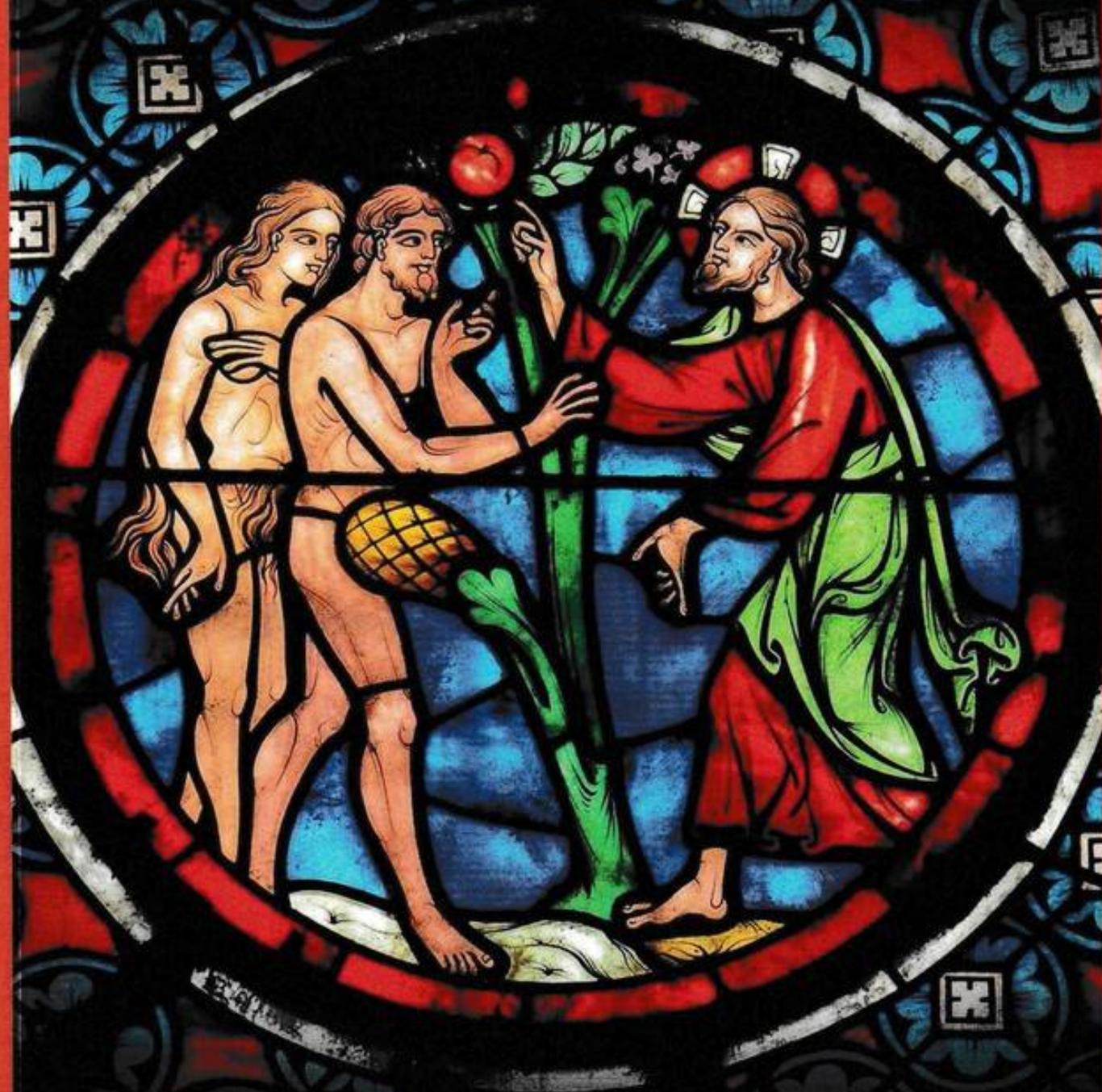


9 782718 906041

BERNARD
LAGEU

Mariage de Marie de Bourgogne et Maximilien
Document LAUROS - GIRAUDON

Jean-Claude Pompanon



Le Sacrement de mariage

FRANÇOIS-XAVIER DE GUIBERT

Jean-Claude Pompanon

Le Sacrement de mariage

La théologie du mariage a connu nombre d'aléas dans l'Église ancienne comme dans l'actualité la plus récente. Il est urgent de revenir aux sources de la révélation, et avant tout à l'Écriture.

Fidèles à l'Évangile, les Pères de l'Église, en Orient comme en Occident, n'ont pas admis qu'un homme puisse renvoyer sa femme et se remarier, même dans le cas de *porneia* mentionné par saint Matthieu. Cette tolérance, apparue en Orient après la période patristique, n'est fondée ni sur l'Écriture ni sur la tradition.

Au nom de la miséricorde, on aimerait pouvoir accueillir les couples qui se sont mariés civilement après un divorce et leur proposer la Réconciliation et l'Eucharistie. La difficulté est que leur situation rend invalide le Sacrement du Pardon. En effet, le rite d'absolution crée une situation de « réconciliation avec l'Église » qui est une condition nécessaire du Sacrement. Aussi longtemps qu'un couple est en situation de rupture ecclésiale, le rite ne peut pas, à lui seul, être signe du pardon : le Sacrement ne peut pas exister.

Le mariage, le plus ancien des Sacrements, diffère de tous les autres : le contrat, comme la situation d'époux qui en résulte, sont des réalités naturelles que ni l'Église ni le Christ ne pouvaient modifier. Si le Sacrement de mariage est strictement indissoluble, c'est parce que le mariage « naturel » est indissoluble, le Baptême des époux ne faisant qu'annuler l'exception pouvant exister lorsqu'un seul est baptisé.

En ce qui concerne la morale sexuelle, Pie XII a remis en question le rigorisme des Pères de l'Église, légitimant le recours aux périodes agénésiques, mais excluant les contraceptifs « artificiels ». Paul VI s'en est tenu à cette position, mais les évêchés ayant émis des réserves, il est permis de s'interroger. On ne peut pas, en même temps, légitimer le choix des périodes agénésiques, et donc une relation où ni la finalité de l'acte, ni la finalité des époux, ne sont procréatrices, et maintenir le principe stoïcien selon lequel toute relation conjugale doit être procréatrice. Même s'il existe un lien naturel entre sexualité et procréation, le Nouveau Testament n'en parle pas.

Jean-Claude Pompanon

Prêtre du diocèse de Versailles, après des études de théologie de philosophie à Paris, Rome, Fribourg et Oxford, l'auteur poursuit ici sa réflexion sur la nature et l'histoire des Sacrements. Sans éluder aucun problème, la théologie du mariage et la morale sexuelle sont développées tout au long de ce dernier ouvrage grâce à une approche historique complète qui met en lumière l'évolution de la pensée de l'Église sur ce grand mystère de l'amour humain.



9 782755 409833